

PROJET DE TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE

2S CONSULTING

l'Apporteuse

ET

ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

la Bénéficiaire

PROJET DE TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SOUMIS AU RÉGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

ENTRE :

2S CONSULTING

société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 2600 €, dont le siège social est situé au 34 Bis Avenue du Huit Mai 1945, 95200 SARCELLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 828 689 448,

représentée par M. Samuel Soussan agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président.

ci-après dénommée “ **2S CONSULTING** “ ou l’ “ **Apporteuse** “

DE PREMIÈRE PART

ET :

ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

société à responsabilité limitée au capital social de 7622.45 €, dont le siège social est situé au 34 Bis Avenue du Huit Mai 1945, 95200 SARCELLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 389 719 501,

représentée par M. Victor Attia agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.

ci-après dénommée “ **ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES** “ ou la “ **Bénéficiaire** “

DE SECONDE PART

ci-après dénommées ensemble les « **Parties** » ou les « **Sociétés** »

CECI ETANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIIT :

La société 2S CONSULTING exerce une activité d'expertise comptable qui lui est propre de manière pleinement autonome. Son dirigeant associé unique souhaite filialiser son activité d'expertise comptable au sein de la société Bénéficiaire dans laquelle il exerce une activité distincte d'expertise comptable et de commissariat au compte. Il lui est apparu opportun de réunir les deux activités sous la seule structure juridique du Bénéficiaire dans l'objectif de simplifier les opérations au quotidien et d'en optimiser la compétitivité.

Le présent apport partiel d'actif porte exclusivement sur l'activité d'expertise-comptable de 2S CONSULTING.

1. Caractéristiques des sociétés intéressées**1.1. 2S CONSULTING - La société apporteuse**

Dénomination sociale : 2S CONSULTING

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle d'expertise comptable et de commissariat aux compte

Capital : 2.600,00 euros, divisé en 260 actions de 10 euros chacune, intégralement détenues en pleine propriété par M. Samuel Soussan

Siège Social : 34 Bis, Avenue du Huit Mai 1945 – 95200 SARCELLES

RCS : 828 689 448 R.C.S. Pontoise

Objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables,
- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.
- Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
- Elle peut notamment détenir des participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Direction : M. Samuel Soussan, Président associé unique.

1.2. ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES – La Société bénéficiaire

Dénomination sociale : ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

Forme : société à responsabilité limitée d'expertise comptable

Capital : 7.622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,2449 euros chacune réparties ainsi qu'il suit :

- M. Victor ATTIA 335 parts sociales
- M. Samuel SOUSSAN 165 parts sociales

Siège Social : 34 Bis, Avenue du Huit Mai 1945 – 95200 SARCELLES

RCS : 389 719 501 R.C.S. Pontoise

Objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.
- Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
- Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.

Gérants : M. Victor Attia

M. Samuel Soussan

2. Liens entre les deux sociétés

Les sociétés Apporteuse et Bénéficiaire ont comme associé commun M. Samuel SOUSSAN respectivement à hauteur de 100 % et 33% du capital.

Les sociétés ont comme dirigeant commun M. Samuel Soussan.

3. Régime Juridique

Il est précisé que les Parties sont convenues de placer volontairement l'Apport sous le régime des scissions défini à l'article L. 236-16 du Code de commerce.

En conséquence, il s'opérera une transmission de tous les droits, biens et obligations relatifs à la Branche d'Activité apportée, de l'Apporteuse à la Bénéficiaire.

ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES sera alors substituée à 2S CONSULTING dans l'exercice de la branche d'activité apportée.

4. Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

La société 2S CONSULTING exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui lui est propre de manière pleinement autonome. Son dirigeant associé unique souhaite filialiser son activité d'expertise comptable au sein de la société Bénéficiaire dans laquelle il exerce une activité distincte d'expertise comptable et de commissariat au compte. Il lui est apparu opportun de réunir les deux activités sous la seule structure juridique du Bénéficiaire dans l'objectif de simplifier les opérations au quotidien et d'en optimiser la compétitivité.

5. Méthodes d'évaluation utilisées

En application du Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées tel que modifié par le Règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 homologué par arrêté du 26 décembre 2017, s'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle distinct, portant sur une branche complète et autonome d'activité, les éléments d'actif et de passif seront apportés, sur la base de leur valeur réelle figurant aux comptes de la société apporteuse arrêtés au 31 mars 2024.

Les éléments d'actif et de passif seront apporté par 2S CONSULTING à ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES au titre de l'Apport pour leur valeur réelle conformément aux dispositions du Plan comptable général (*Titre VII – Comptabilisation et évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées*).

6. Date de réalisation et date d'effet de l'Apport

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées au Chapitre V ci-après, l'Apport sera réalisé au *15 Juillet 2024*, avec faculté de prorogation par avenant au plus tard au 31 décembre 2024 (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

L'Apport sera effectué avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} Avril 2024. (ci-après la « **Date d'Effet** »).

7. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de l'Apporteuse utilisés pour établir les conditions de l'Apport sont les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 (ci-après les « **Comptes arrêtés au 31 décembre 2023** »).

Les comptes de la Bénéficiaire utilisés pour établir les conditions de l'Apport sont les comptes arrêtés au 30 septembre 2023 (ci-après les « **Comptes arrêtés au 30 septembre 2023** »).

Compte tenu de la Date d'Effet, la valeur de l'Apport sera ajustée sur la base des comptes des Sociétés arrêtés au *31 Mars 2024* (ci-après les « **Comptes arrêtés au 31 Mars 2024** »).

8. Rémunération de l'apporteuse

A l'effet de réaliser l'apport partiel d'actif objet des présentes, ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES procédera à une augmentation de son capital par création de parts nouvelles qui seront attribuées à 2S CONSULTING avec jouissance à la Date d'Effet.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

APPORT PARTIEL D'ACTIF DE FONDS D'EXERCICE LIBERAL D'EXPERTISE-COMPTABLE

CHAPITRE I - DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

Par les présentes, la société 2S CONSULTING, représentée par son Président, Monsieur Samuel SOUSSAN, ès qualité, apporte, sous les conditions suspensives mentionnées ci-après, et sous les garanties ordinaires et de droit commun à la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES :

La branche complète et autonome d'exploitation d'un fonds d'exercice libéral d'activités d'expertise-comptable, exploitée 34 Bis, Avenue du Huit Mai 1945 – 95200 SARCELLES et pour laquelle elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 828.689.448 (Siret : 82868944800029) et référencée auprès de l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile de France, moyennant la prise en charge par la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES des éléments de passif dépendant de ce transfert de branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport.

Il est précisé que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes et dans une annexe, établis contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux parties.

Il est à noter que conformément à la doctrine administrative (BOI-IS-FUS-20-20-20181003 §160 et s.), ne seront pas apportés, les éléments qui relèvent des services administratifs et de fonctions support (social, juridique, informatique, services internes), communs aux différentes activités de la société 2S CONSULTING, apportées ou conservées.

La branche d'activité apportée comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète d'activité au sens des articles 210 B et 816 du Code général des impôts.

1.1. Actif apporté

Tous les éléments incorporels relatifs au fonds à savoir :

1. Tous les éléments composant le fonds de commerce relatif à l'activité production et développement de la société. Ainsi que la propriété pleine et entière des droits de propriété industrielle et intellectuelle s'y rapportant. Tous les fichiers, documents administratifs, juridiques et techniques se rapportant directement et exclusivement à la Branche d'Activité Apportée
2. La clientèle, l'achalandage de 2S CONSULTING susmentionné matérialisée par le fichier clients, les dossiers y afférents, le bénéfice de tous contrats conventions, traités, marchés relatifs à la Branche d'Activité Apportée s'ils existent, les encours de facturation antérieure (Liste des clients en *Annexe*),
3. Le droit d'utiliser le nom « 2S CONSULTING ». Le droit de se dire successeur de la société 2S CONSULTING pour l'exploitation du fonds d'exercice libéral,
4. Les droits et obligations nés des litiges en cours à la date du 31/03/2024 attachés à la Branche d'Activité Apportée, sans qu'il soit nécessaire de distinguer les éventuelles instances pour lesquelles la société 2S CONSULTING devra rester partie pour des raisons d'ordre procédural.

L'ensemble désigné comme le «fonds commercial » évalué à 310.000 €

L'ensemble des éléments incorporels est évalué à 310.000 €

Tous les éléments relatifs à l'actif circulant du fonds :

1.	Créances clients et comptes rattachés,	39.317,20 €
2.	Compte courant associé débiteur (créance)	10.930,50 €
3.	TVA collectée sur créances en attente	6.552,87 €

L'ensemble de ces éléments de l'actif circulant est évalué à 43.694.83

Soit un montant d'actif apporté de	353.694,83 €
---	---------------------

1.3. Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société 2S CONSULTING à la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES et correspondant à la branche d'activité s'élève donc à : 353.694,83€

Il est précisé qu'aucun bien de nature immobilière n'est transféré.

Il est expressément précisé en outre que tous les clients appartenant à la société 2S CONSULTING, qui ne sont pas associés à ses services d'expertise comptable, ne seront pas apportés.

CHAPITRES II – DECLARATIONS

Monsieur Samuel SOUSSAN ès-qualité de de la SOCIETE APPORTEUSE, ci-dessus désigné, déclare :

- 1° que la branche d'activité présentement apportée appartient à la SOCIETE APPORTEUSE pour l'avoir créée le 1^{er} mars 2017 ;
- 2° que la SOCIETE APPORTEUSE n'est susceptible d'être ultérieurement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- 3° que la SOCIETE APPORTEUSE est bien inscrite auprès de l'Ordre des experts-comptables.
- 4° que la SOCIETE APPORTEUSE a bien régulièrement entrepris les différentes démarches en vue d'obtenir les différentes autorisations ordinales, administratives ou autres nécessaires pour assurer valablement la transmission des différents actifs apportés,
- 5° que tous les actifs apportés sont libres de disposition, qu'ils ne sont grevés d'aucun privilège, nantissement, ou autres,

- 6° que les procédures d'agrément préalables auxquelles pourrait être subordonnée la transmission à la SOCIETE BENEFICIAIRE ont été régulièrement entreprises ;
- 7° que le patrimoine de la SOCIETE APPORTEUSE n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation et que cet apport de branche ne mettra pas en difficultés la SOCIETE APPORTEUSE ;
- 8° que, plus généralement, ni la branche d'activité apportée, ni les biens apportés, ne sont grevés d'aucune inscription de quelque nature que ce soit
- 9° que tous les chiffres et résultats d'exploitation de l'activité sont ceux indiqués en *Annexe I-a*;
- 10° que les livres de comptabilité, pièces, comptes, archives, dossiers de la comptabilité, dossiers clients de la SOCIETE APPORTEUSE feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la SOCIETE BENEFICIAIRE pour la branche d'activité transmise. En outre, ces livres seront tenus à disposition pour consultation pendant une période de trois ans à partir de la réalisation de l'apport. ;

CHAPITRE III - CONDITIONS DE L'APPORT

3.1. Propriété et jouissance des actifs apportés - Transmission du passif

La SOCIETE BENEFICIAIRE aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport partiel, qui interviendra le 1^{er} Avril 2024 .

Les éléments apportés seront dévolus à la SOCIETE BENEFICIAIRE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de l'apport.

Il est expressément convenu que le résultat net des opérations actives et passives de l'exploitation de la branche d'activité apportée, effectué sous la responsabilité et en son nom par la SOCIETE APPORTEUSE, depuis le 1^{er} Avril 2024 *jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport partiel*, bénéficiera pour cette période à la SOCIETE BENEFICIAIRE de l'apport qui reprendra en conséquence les opérations tant actives que passives dans ses comptes de résultat et les soumettra à l'impôt sur les sociétés.

Enfin, la SOCIETE BENEFICIAIRE sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la SOCIETE APPORTEUSE, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Tout accroissement, tous droits et investissements nouveaux, tous risque et tous profits quelconques et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférentes à la Branche complète d'activité apportée incombent à la SOCIETE BENEFICIAIRE, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme ceux tenant lieux de ceux existant au 1^{er} Avril 2024

Charges et conditions générales

Les apports qui précèdent sont effectués sous les charges et conditions suivantes :

- 1° La SOCIETE BENEFICIAIRE prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront, sans pouvoir exercer aucun recours contre la SOCIETE APPORTEUSE, pour quelque cause que ce soit et en particulier pour une perte éventuelle de clientèle libérale.
- 2° Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la SOCIETE APPORTEUSE sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la SOCIETE BENEFICIAIRE de payer en l'acquit de la SOCIETE APPORTEUSE, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la SOCIETE BENEFICIAIRE, le passif de la SOCIETE APPORTEUSE, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la SOCIETE BENEFICIAIRE prendra en charge le passif de la SOCIETE APPORTEUSE, tel que ce passif existe au jour de l'apport, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapporte à la branche d'activité apportée.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif estimé, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la SOCIETE BENEFICIAIRE assumera seule l'intégralité des dettes et charges de la SOCIETE APPORTEUSE se rapportant à la seule branche d'activité transmise.
- 3° La SOCIETE BENEFICIAIRE de l'apport aura tous pouvoirs, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la SOCIETE APPORTEUSE, notamment par rapport au problème de recouvrement clients et relatives de façon générale aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- 4° La SOCIETE BENEFICIAIRE supportera et acquittera, à compter du jour de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, y compris d'assurance professionnelle, responsabilité civile professionnelle, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- 5° La SOCIETE BENEFICIAIRE exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés.
- 6° Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls, et particulièrement l'inscription à l'Ordre régional des experts-comptables.

7° La SOCIETE BENEFICIAIRE sera subrogée dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la SOCIETE APPORTEUSE à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée et relative au fonds libéral objet des présentes.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation.

Pour ces apports, la société 2S CONSULTING prend les engagements ci-après :

Elle s'oblige à fournir à la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle s'oblige notamment à informer et présenter les clients soit globalement, soit indépendamment, soit au travers de rendez-vous personnalisé, de façon à avoir l'adhésion du client au nouveau bénéficiaire des contrats.

Les apports qui précèdent représentent une valeur nette de *TROIS CENT CINQUANTE - TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (353.694,83 €)*, arrondi d'un commun accord entre les Parties à *TROIS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (353.695 €)* pour la détermination de la rémunération de l'apport.

Ils sont consentis moyennant l'attribution à la société 2S CONSULTING de *CENT SOIXANTE-DIX (170)* parts sociales de *QUINZE EUROS, VINGT-QUATRE CENTIMES ET QUARANTE-NEUF MILLIÈMES (15,2449 €)* chacune entièrement libérées, à créer par la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES, à titre d'augmentation de son capital de 2.591,63 euros.

Ces parts sociales nouvelles porteront jouissance *rétroactivement* à compter du *1^{er} Avril 2024*.

Les 170 parts sociales seront créées avec jouissance au jour de la réalisation définitive de l'apport et entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

La différence entre le montant net des apports, soit de 353.695 €, et le montant nominal de l'augmentation de capital, soit 2.591.63 euros, constituera une prime d'apport de 351.103,37 euros qui sera inscrite au passif de la société SARL ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES et sur laquelle porteront les droits et obligations de tous les actionnaires de la société SARL ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES Toutes les parts sociales de la SOCIETE BENEFICIAIRE des apports présentent les mêmes caractéristiques.

CHAPITRE V - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent apport partiel d'actif est soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation du présent projet d'apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2S CONSULTING,
- Approbation du présent projet d'apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES et de l'augmentation de capital, conséquence de l'apport,

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, au 30 Avril 2024 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai par l'accord unanime des parties, considérées comme nulles et non avenues.

CHAPITRE VI - DECLARATIONS FISCALES

6.1. Droits d'enregistrement

Le représentant de la SOCIETE APORTEUSE précise ici que le présent apport partiel d'actif a pour objet un ensemble d'éléments, représentant un secteur complet d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

Conformément aux dispositions de l'article 810 du Code général des impôts, l'enregistrement des opérations d'apport partiel d'actif est réalisé gratuitement.

6.2. Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport partiel d'actif prend *rétroactivement effet* le 1^{er} Avril 2024. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Branche complète d'activité, seront englobés dans les résultats imposables de la SOCIETE BENEFICIAIRE.

La Branche d'activité apportée constituant une branche complète et autonome d'activité, avec une clientèle et des moyens propres, susceptible de pouvoir fonctionner par ses propres moyens, les parties conviennent, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, de placer, le présent apport partiel d'actifs sous le régime spécial prévu à l'article 210 B du Code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites. Elles conviennent également de transcrire en comptabilité l'apport sur la base de la valeur réelle.

En conséquence, la société 2S CONSULTING s'engage à :

- calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes aux titres de la SOCIETE BENEFICIAIRE remis en contrepartie de son apport, par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;
- Accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus- values conforme aux exigences de l'administration fiscale.

De son côté, la société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES s'engage, au titre de la branche apportée à respecter les prescriptions suivantes édictées par l'article 210 A du Code général des impôts :

- a. reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée chez la SOCIETE APPORTEUSE, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport. Elle doit reprendre également la réserve spéciale où la SOCIETE APPORTEUSE a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code Général des Impôts (art. 210 A-3 a du Code général des impôts) ;
- b. se substituer à la SOCIETE APPORTEUSE, le cas échéant, pour la réintégration des plus- values et/ou résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière (art. 210 A-3 b du Code général des impôts) ;
- c. calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de l'apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-5 et 6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE APPORTEUSE (art. 210 A-3 c du Code général des impôts) ;
- d. réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées par la SOCIETE APPORTEUSE, lors de l'apport des biens amortissables et à imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession de ces biens. Toutefois, dans la mesure où les biens apportés sont transférés pour leur valeur nette comptable, l'apport ne devrait dégager aucune plus-value.
- e. inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE APPORTEUSE. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments d'actifs qui lui sont apportés, autres que les immobilisations et la valeur qu'ils avaient d'un point de vue fiscal dans les écritures de la SOCIETE APPORTEUSE.
- f. à accomplir les obligations déclaratives prévues au I de l'article 54 septies du Code Général des Impôts. La SOCIETE BENEFICIAIRE s'engage également à procéder aux mentions nécessaires, au titre de l'apport, sur son registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septies du Code Général des Impôts.

- g. En outre, en tant que de besoin, la SOCIETE BENEFICIAIRE s'engage à se substituer à tous les engagements qu'aurait pu prendre, le cas échéant, la SOCIETE APORTEUSE dans le cadre de précédentes opérations de fusions ou d'apport placées sous le régime fiscal de faveur et effectuées par la SOCIETE APORTEUSE ou faite à son profit, et portant sur les éléments d'actifs, objet du présent apport.
- h. Conformément à l'article 743-1 du règlement *ANC n° 2019-06 du 08 novembre 2019*, la présente opération étant réalisée entre sociétés sous contrôle distinct, les apports sont évalués et inscrits sur la base de leur valeur réelle, telle qu'elle ressort des comptes au 1^{er} Mars 2024.

6.3 Taxe sur la valeur ajoutée

La SOCIETE APORTEUSE et la SOCIETE BENEFICIAIRE des apports constatent que l'apport partiel d'actif emporte transmission d'une universalité totale des biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers et d'investissements compris dans la branche d'activité apportée sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la SOCIETE BENEFICIAIRE des apports continuera la personne de la SOCIETE APORTEUSE notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

Conformément à la doctrine administrative BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20190717 §20, la SOCIETE APORTEUSE et la SOCIETE BENEFICIAIRE de la transmission d'universalité devront mentionner le montant total hors taxe de l'ensemble des biens transférés ci-dessus décrits sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'apport est réalisé. Ce montant devra être mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

6.4 Autre dispositions fiscales

D'une façon générale, la SOCIETE BENEFICIAIRE sera purement et simplement subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de la SOCIETE APORTEUSE, afférente à la Branche d'activité apportée, que ce soit en matière d'impôts direct, d'enregistrements ou de taxes diverses, notamment salariales.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

7.1. Formalités

7.1.1. La société ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

7.1.2. Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés, notamment auprès de l'Ordre des experts-comptables.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

7.1.3. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

7.2. **Désistement**

Le représentant de la SOCIETE APORTEUSE déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la SOCIETE BENEFICIAIRE de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la SOCIETE APORTEUSE, pour quelque cause que ce soit.

7.3. **Remise de titres**

Il sera remis à la SOCIETE ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété s'il en existe, les attestations, et plus généralement tous les contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

7.4. **Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés pour moitié par la SOCIETE APORTEUSE et pour l'autre moitié par la SOCIETE BENEFICIAIRE.

7.5. **Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile au siège social des société

7.6. **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs.

Fait à Sarcelles , le 17 Juin 2024

2S CONSULTING Représentée par M. Samuel Soussan	DocuSigned by: Samuel Soussan 49B1183856D1492...
ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIÉS Représentée par M. Victor Attia	DocuSigned by: Victor Attia 0A818389145944D...

Liste des annexes

Annexe 1-a : Comptes annuels de la société apporteuse

Annexe 1-b : Comptes annuels de la société bénéficiaire des apports

Annexe 2 : Liste des clients transférés

Annexe 3 : Détail des postes des éléments d'actif apportés

Annexe 1a – Comptes annuels de la société apporteuse

2S CONSULTING

34 AVENUE DU HUIT MAI 1945
95200 SARCELLES

SIREN : 828.689.448

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR66828689448

Comptes annuels 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DS
SS

DS
VA

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé – Actif	11
Bilan détaillé – Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Annexes	15
Préambule	16
Principes et méthodes comptables	17
Informations complémentaires	19

Attestation de l'expert comptable



Attestation sans réserves

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 20/09/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 2S CONSULTING relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 219 747,23 €
- Chiffre d'affaires : 310 059,83 €
- Résultat net comptable : 141 967,80 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SARCELLES le 14/06/2024.

Samuel Soussan,
Expert-Comptable

Bilan

Bilan actif

		31/12/2023		31/12/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	625	179	446
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	140		140
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		765	179	586
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	68 078		68 078
	Autres créances	115 144		115 144
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
	DISPONIBILITÉS	35 939		35 939
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		219 162		219 162
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		219 927	179	219 747
				243 155

Bilan passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	2 600	2 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	260	260
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	141 968	119 598
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		144 828	122 458
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 934	23 407
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 045	68 824
	Dettes fiscales et sociales	14 715	25 832
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 226	2 634
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		74 919	120 697
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		219 747	243 155

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

		31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	310 060	218 427
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	310 060	218 427
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	6 822	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	3 852	0
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	320 734	218 428
	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	130 271	76 574
PRODUITS FINANCIERS	Impôts, taxes, et versements assimilés	1 123	1 082
	Salaires et traitements		
	Charges sociales	9 916	10 665
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	847	2 672
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		6 822
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
CHARGES FINANCIÈRES	Autres charges	628	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	142 785	97 815
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	177 949	120 613
	QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
	De participations		
CHARGES FINANCIÈRES	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilées	1 060	1 015
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 060	1 015
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 060	-1 015

Compte de résultat

(2/2)

		31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		176 889	119 598
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	2 210	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 210	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	29 484	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)	7 647	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	37 132	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-34 922	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		322 944	218 428
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		180 976	98 829
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		141 968	119 598

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	445,59	8 315,16	-7 869,57	-95%
2181000000 - Installations générales, agencements, aménagements divers		16 617,58	-16 617,58	-100%
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	624,99		624,99	
2818100000 - Amortissements Installations générales, agencements, aménagements divers		-8 302,42	8 302,42	+100%
2818300000 - Amortissements sur matériel de bureau et matériel informatique	-179,40		-179,40	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières	140,00	140,00		
2751000000 - Dépôts	140,00	140,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	585,59	8 455,16	-7 869,57	-94%
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	68 078,00	61 788,80	6 289,20	+11%
4110000000 - Clients	62 888,00	58 802,80	4 085,20	+7%
4160000000 - Clients douteux ou litigieux		9 808,00	-9 808,00	-100%
4181000000 - Clients - Factures à établir	5 190,00		5 190,00	
4910000000 - Provisions pour dépréciation des comptes de clients		-6 822,00	6 822,00	+100%
Autres créances	115 144,16	86 525,43	28 618,73	+34%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	6 672,73	10 187,97	-3 515,24	-35%
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services		17,85	-17,85	-100%
4456621000 - TVA déductible intracommunautaire à 20% (services)	0,20		0,20	
4457100900 - TVA collectée à 20%	369,67		369,67	
4551000000 - Principal	107 894,80	76 112,85	31 781,95	+42%
4671000000 - DEB. CRED. FORMACO	206,76	206,76		
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	35 939,48	86 385,38	-50 445,90	-59%
5121001000 - Crédit Mutuel - Banque Crédit Mutuel	33 804,06	82 925,93	-49 121,87	-60%
5121002000 - Caisse d'Épargne Professionnels - Banque Caisse d'Épargne	2 135,42	3 459,45	-1 324,03	-39%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	219 161,64	234 699,61	-15 537,97	-7%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	219 747,23	243 154,77	-23 407,54	-10%

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
CAPITAUX PROPRES				
Capital	2 600,00	2 600,00		
1013000000 - Capital souscrit - appelé, versé	2 600,00	2 600,00		
RÉSERVES				
Réserve légale	260,00	260,00		
1061000000 - Réserve légale	260,00	260,00		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	141 967,80	119 598,05	22 369,75	+19%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	144 827,80	122 458,05	22 369,75	+19%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 933,58	23 406,81	-6 473,23	-28%
1640000000 - Emprunts auprès des établissements de crédit	16 933,58	23 406,81	-6 473,23	-28%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 045,34	68 823,79	-28 778,45	-42%
4010000000 - Fournisseurs	40 045,34	376,79	39 668,55	+10529%
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues		68 447,00	-68 447,00	-100%
Dettes fiscales et sociales	14 714,51	25 832,12	-11 117,61	-44%
4386000000 - Autres charges à payer	1 051,75	1 981,00	-929,25	-47%
4452000000 - TVA due intracommunautaire à 20%	0,20		0,20	
4455100000 - TVA à décaisser	1 807,00	11 925,00	-10 118,00	-85%
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services	1 004,23		1 004,23	
4457100900 - TVA collectée à 20%		10 844,12	-10 844,12	-100%
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	9 986,33		9 986,33	
4458700000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	865,00		865,00	
4486000000 - Charges à payer		1 082,00	-1 082,00	-100%
Autres dettes	3 226,00	2 634,00	592,00	+23%
4110000000 - Clients	2 970,00	2 378,00	592,00	+25%
4670000000 - Autres comptes debit. ou credit.	256,00	256,00		
TOTAL DETTES (III)	74 919,43	120 696,72	-45 777,29	-38%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	219 747,23	243 154,77	-23 407,54	-10%

Compte de résultat détaillé

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue (biens et services)	310 059,83	218 427,33	91 632,50	+42%
7060000000 - Prestations de services	310 059,83	218 427,33	91 632,50	+42%
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	310 059,83	218 427,33	91 632,50	+42%
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	6 822,00		6 822,00	
7817400000 - Créances	6 822,00		6 822,00	
Autres produits	3 852,38	0,20	3 852,18	
7580000000 - Produits divers de gestion courante	3 852,38	0,20	3 852,18	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	320 734,21	218 427,53	102 306,68	+47%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	130 271,00	76 574,39	53 696,61	+71%
6040000000 - Achats d'études et prestations de services	2 791,85	3 257,12	-465,27	-15%
6063000000 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	35,82	262,48	-226,66	-87%
6110000000 - Sous-traitance générale	115 804,04	39 404,91	76 399,13	+194%
6132000000 - Locations immobilières	4 200,00	4 200,00		
6132100000 - Locations Parking	840,00	840,00		
6156000000 - Maintenance	181,22	108,00	73,22	+68%
6160000000 - Primes d'assurances	1 181,92	875,10	306,82	+36%
6185000000 - Frais de colloques, séminaires, conférences		118,40	-118,40	-100%
6222000000 - Commissions et courtages sur ventes		3 083,33	-3 083,33	-100%
6226000000 - Honoraires		240,00	-240,00	-100%
6227000000 - Frais d'actes et de contentieux		298,67	-298,67	-100%
6238000000 - Divers - pourboires, don courant		18 779,00	-18 779,00	-100%
6251000000 - Voyages et déplacements	574,34	694,30	-119,96	-18%
6257000000 - Réceptions	2 660,55	2 564,41	96,14	+4%
6270000000 - Services bancaires et assimilés	979,26	826,67	152,59	+19%
6281000000 - Concours divers - cotisations	1 022,00	1 022,00		
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 123,00	1 082,00	41,00	+4%
6351100000 - Contribution Economique Territoriale	1 123,00	1 082,00	41,00	+4%
Charges sociales	9 915,89	10 664,65	-748,76	-8%
6453000000 - Cotisations aux caisses de retraites	4 207,00	4 928,25	-721,25	-15%
6458000000 - Cotisations aux autres organismes sociaux	5 708,89	5 736,40	-27,51	-1%
Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	847,34	2 671,72	-1 824,38	-69%
6811200000 - Immobilisations corporelles	847,34	2 671,72	-1 824,38	-69%
Sur actif circulant : dotations aux provisions		6 822,00	-6 822,00	-100%
6817400000 - Créances		6 822,00	-6 822,00	-100%
Autres charges	627,94		627,94	
6580000000 - Charges diverses de gestion courante	627,94		627,94	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	142 785,17	97 814,76	44 970,41	+46%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	177 949,04	120 612,77	57 336,27	+48%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINAN.				
Intérêts et charges assimilées	1 059,69	1 014,72	44,97	+5%
6611000000 - Intérêts des emprunts et dettes	341,57	529,04	-187,47	-36%
6616000000 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement - escomptes	718,12	485,68	232,44	+48%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 059,69	1 014,72	44,97	+5%
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 059,69	-1 014,72	-44,97	-5%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	176 889,35	119 598,05	57 291,30	+48%
PRODUITS EXCEPTION.				

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Sur opérations de gestion	2 210,00		2 210,00	
7718000000 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 210,00		2 210,00	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 210,00		2 210,00	
Sur opérations de gestion	29 484,33		29 484,33	
6713000000 - Dons, libéralités	19 811,00		19 811,00	
6718000000 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 673,33		9 673,33	
Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)	7 647,22		7 647,22	
6871000000 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	7 647,22		7 647,22	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	37 131,55		37 131,55	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-34 921,55		-34 921,55	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	322 944,21	218 427,53	104 516,68	+48%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	180 976,41	98 829,48	82 146,93	+84%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	141 967,80	119 598,05	22 369,75	+19%

Annexes

Préambule	16
Principes et méthodes comptables	17
Informations complémentaires	19

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **219 747,23 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **141 967,80 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Frais de Recherche et Développement

- Comptabilisation en charges

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	16 618,00	625,00	16 618,00	625,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres	140,00			140,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	8 302,00	8 495,00	16 618,00	179,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	140,00	140,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	68 078,00	68 078,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	6 673,00	6 673,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	107 895,00	107 895,00		
Débiteurs divers	207,00	207,00		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	182 993,00	182 993,00	0,00	0,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	16 934,00	16 934,00		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 045,00	40 045,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 052,00	1 052,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	13 663,00	13 663,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 226,00	3 226,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	74 920,00	74 920,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
Organismes sociaux - Autres charges à payer	1 052,00	
TOTAL	1 052,00	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
Clients - Factures à établir	5 190,00	
TOTAL	5 190,00	

• État des produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

• Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D' ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice	260,00	10,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	260,00	10,00

• Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	2 600,00				2 600,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	260,00				260,00
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	119 598,00	141 968,00		-119 598,00	141 968,00
TOTAL	122 458,00	141 968,00	0,00	-119 598,00	144 828,00

Annexe 1b - Comptes annuels de la société bénéficiaire



ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

34 AVENUE DU HUIT MAI 1945
95200 SARCELLES

SIREN : 389.719.501

Statut juridique : Société à responsabilité limitée

N° TVA : FR55389719501

Comptes annuels 2023

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023



ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

SARL au capital de 7622,45 Euros - SIREN : 389719501

Adresse : 34B AV DU HUIT MAI 1945, 95200 SARCELLES

Tél : 0134041790 -

DS
SS

DS
Va

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
SIG synthétiques	9
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Informations complémentaires	14

Bilan

Bilan actif

		30/09/2023		30/09/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 121	8 121	
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	89 959	61 037	28 921
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 000		4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		102 080	69 159	32 921
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	499 738		499 738
	Autres créances	14 417		14 417
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
	DISPONIBILITÉS	259 757		259 757
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 145		6 145
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		780 057		780 057
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		882 137	69 159	812 978
				778 746

Bilan passif

		30/09/2023	30/09/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	420 000	382 922
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	85 957	62 763
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		514 341	454 069
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	30 199	10 357
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 016	12 711
	Dettes fiscales et sociales	152 962	142 698
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	97 461	158 911
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		298 637	324 677
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		812 978	778 746

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	862 262	764 689
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	862 262	764 689
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	15 240	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 630	10 000
	Autres produits	709	96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		881 841	774 785
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	207 497	216 283
	Impôts, taxes, et versements assimilés	7 537	2 789
	Salaires et traitements	383 164	345 975
	Charges sociales	146 732	131 172
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	10 349	8 075
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	4 071	7
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		759 350	704 300
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		122 491	70 485
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			

Compte de résultat

(2/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		122 491	70 485
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	146	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	146	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	22 271	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	22 271	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-22 125	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		14 409	7 722
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		881 987	774 785
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		796 030	712 022
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		85 957	62 763

SIG synthétiques

	30/09/2023 (12 mois)		30/09/2022 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	En valeur (€)	Relative (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	862 262	100	764 689	100	97 573	13
+ Ventes de marchandises		100		100		
- Coûts d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	862 262	100	764 689	100	97 573	13
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	862 262	100	764 689	100	97 573	13
- MP, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	-359				-359	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	861 903	100	764 689	100	97 214	13
MARGE TOTALE	861 903	100	764 689	100	97 214	13
- Autres achats	-47 396	-6	-41 850	-5	-5 545	13
- Charges externes	-159 742	-19	-174 433	-23	14 691	-8
VALEUR AJOUTÉE	654 765	76	548 406	72	106 359	19
+ Subventions d'exploitation	15 240	2			15 240	
- Impôts, taxes et versements assimilés	-7 537	-1	-2 789		-4 749	170
- Charges de personnel	-529 896	-61	-477 147	-62	-52 749	11
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	132 572	15	68 470	9	64 102	94
+ Autres produits de gestion courante	709		96		613	637
+ Reprises amorts, provs, transferts de charges	3 630		10 000	1	-6 370	-64
- Dotations aux amorts et aux provs	-10 349	-1	-8 075	-1	-2 274	28
- Autres charges de gestion courante	-4 071		-7		-4 064	56 285
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	122 491	14	70 485	9	52 006	74
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	122 491	14	70 485	9	52 006	74
+ Produits exceptionnels	146				146	
- Charges exceptionnelles	-22 271	-3			-22 271	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-22 125	-3			-22 125	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	-14 409	-2	-7 722	-1	-6 687	87
RÉSULTAT NET	85 957	10	62 763	8	23 194	37

Annexes

Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Informations complémentaires	14

Préambule

L'exercice fiscal clos le **30/09/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/10/2021** au **30/09/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **812 978,06 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **85 956,71 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

• Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	8 121,00			8 121,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	81 271,00	8 688,00		89 959,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres		4 000,00		4 000,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

• Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	8 121,00			8 121,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	50 689,00	8 051,00		58 740,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000,00	4 000,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	388 577,00	388 577,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 276,00	2 276,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	2 977,00	2 977,00		
TVA	3 072,00	3 072,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	11 458,00	11 458,00		
Charges constatées d'avance	3 398,00	3 398,00		
TOTAL	415 758,00	415 758,00	0,00	0,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 600,00	1 600,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 489,00	15 489,00		
Personnel et comptes rattachés	30 103,00	30 103,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	40 042,00	40 042,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	61 643,00	61 643,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	208,00	208,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	18 887,00	18 887,00		
Autres dettes	69 670,00	69 670,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	237 642,00	237 642,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
6156 - Maintenance	210,60	
TOTAL	210,60	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

• Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital					
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves	-76 616,00	37 078,00			-39 538,00
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Résultat de l'exercice	62 762,71	41 576,70			104 339,41
TOTAL	-13 853,29	78 654,70	0,00	0,00	64 801,41

Informations relatives au compte de résultat

• Transferts de charges

RUBRIQUES	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	



ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

34 AVENUE DU HUIT MAI 1945
95200 SARCELLES

SIREN : 389.719.501

Statut juridique : Société à responsabilité limitée

N° TVA : FR55389719501

Comptes annuels 2023

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023



ACA ATTIA CONSEILS ET ASSOCIES

SARL au capital de 7622,45 Euros - SIREN : 389719501

Adresse : 34B AV DU HUIT MAI 1945, 95200 SARCELLES

Tél : 0134041790 -

DS
SS

DS
Va

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
SIG synthétiques	9
Annexes	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Informations complémentaires	14

Bilan

Bilan actif

		30/09/2023		30/09/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	8 121	8 121	
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	89 959	61 037	28 921
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 000		4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		102 080	69 159	32 921
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements			
	En-cours de production (biens et services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	499 738		499 738
	Autres créances	14 417		14 417
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
	DISPONIBILITÉS	259 757		259 757
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 145		6 145
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		780 057		780 057
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		882 137	69 159	812 978
				778 746

Bilan passif

		30/09/2023	30/09/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	420 000	382 922
	Report à nouveau		
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice	85 957	62 763
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	514 341	454 069
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
PROV.	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	TOTAL PROVISIONS (II)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	30 199	10 357
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 016	12 711
	Dettes fiscales et sociales	152 962	142 698
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	97 461	158 911
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	298 637	324 677
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		812 978	778 746

Compte de résultat

Compte de résultat

(1/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	862 262	764 689
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	862 262	764 689
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	15 240	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 630	10 000
	Autres produits	709	96
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		881 841	774 785
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	207 497	216 283
	Impôts, taxes, et versements assimilés	7 537	2 789
	Salaires et traitements	383 164	345 975
	Charges sociales	146 732	131 172
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	10 349	8 075
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	4 071	7
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		759 350	704 300
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		122 491	70 485
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			

Compte de résultat

(2/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		122 491	70 485
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	146	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	146	
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	22 271	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	22 271	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-22 125	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		14 409	7 722
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		881 987	774 785
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		796 030	712 022
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		85 957	62 763

SIG synthétiques

	30/09/2023 (12 mois)		30/09/2022 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	En valeur (€)	Relative (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	862 262	100	764 689	100	97 573	13
+ Ventes de marchandises		100		100		
- Coûts d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	862 262	100	764 689	100	97 573	13
+ Production stockée ou destockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	862 262	100	764 689	100	97 573	13
- MP, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	-359				-359	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	861 903	100	764 689	100	97 214	13
MARGE TOTALE	861 903	100	764 689	100	97 214	13
- Autres achats	-47 396	-6	-41 850	-5	-5 545	13
- Charges externes	-159 742	-19	-174 433	-23	14 691	-8
VALEUR AJOUTÉE	654 765	76	548 406	72	106 359	19
+ Subventions d'exploitation	15 240	2			15 240	
- Impôts, taxes et versements assimilés	-7 537	-1	-2 789		-4 749	170
- Charges de personnel	-529 896	-61	-477 147	-62	-52 749	11
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	132 572	15	68 470	9	64 102	94
+ Autres produits de gestion courante	709		96		613	637
+ Reprises amorts, provs, transferts de charges	3 630		10 000	1	-6 370	-64
- Dotations aux amorts et aux provs	-10 349	-1	-8 075	-1	-2 274	28
- Autres charges de gestion courante	-4 071		-7		-4 064	56 285
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	122 491	14	70 485	9	52 006	74
+ QP de résultat positif sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	122 491	14	70 485	9	52 006	74
+ Produits exceptionnels	146				146	
- Charges exceptionnelles	-22 271	-3			-22 271	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-22 125	-3			-22 125	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	-14 409	-2	-7 722	-1	-6 687	87
RÉSULTAT NET	85 957	10	62 763	8	23 194	37

Annexes

Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Informations complémentaires	14

Préambule

L'exercice fiscal clos le **30/09/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/10/2021** au **30/09/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **812 978,06 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **85 956,71 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	8 121,00			8 121,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	81 271,00	8 688,00		89 959,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres		4 000,00		4 000,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets	8 121,00			8 121,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	50 689,00	8 051,00		58 740,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000,00	4 000,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	388 577,00	388 577,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 276,00	2 276,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	2 977,00	2 977,00		
TVA	3 072,00	3 072,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	11 458,00	11 458,00		
Charges constatées d'avance	3 398,00	3 398,00		
TOTAL	415 758,00	415 758,00	0,00	0,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 600,00	1 600,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 489,00	15 489,00		
Personnel et comptes rattachés	30 103,00	30 103,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	40 042,00	40 042,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	61 643,00	61 643,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	208,00	208,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	18 887,00	18 887,00		
Autres dettes	69 670,00	69 670,00		
Produits constatées d'avance				
TOTAL	237 642,00	237 642,00	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
6156 - Maintenance	210,60	
TOTAL	210,60	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

• Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital					
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves	-76 616,00	37 078,00			-39 538,00
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Résultat de l'exercice	62 762,71	41 576,70			104 339,41
TOTAL	-13 853,29	78 654,70	0,00	0,00	64 801,41

Informations relatives au compte de résultat

• Transferts de charges

RUBRIQUES	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL	0,00	

Annexe 2 – Liste des clients transférés

Liste des Clients transférés

I2N CONSULTING
PH CONSULTING
MY HOLDING
KG HOLDING
3W ASSET
SCI ACS
SCI ADAR
AL CONSEIL
AL GROUP
APH
SCI ARCO
AREM (SMILA)
ASYAPEN
SCI BAYT 92
BRANDON IP
BUROTICA FRANCE
YLANN CALVO
CARTEC GROUP
CCBF HOLDING
CASSE CONSEIL INVESTISSEMENT
CER EXCEL
CMC HOLDING
COM IN LED
SCI CS DENTAL
OPTIQUE DECOUTY
DN PLOMBERIE
SCI DUNAUD
EDITION BUREAU SERVICE
ECOLAU CONSULTING
E-FORMA
ER-NISSAN
SCI ERENAS
SCI ES IMMO
ETABLISSEMENTS FLEURISSAINT
EURO DESIGN FRANCE
EXPERT VISION
EXPERT VISION VILLEPINTE
EXPERT VISION SANNOIS
FETTATEX
FREDERIC ATTIAS LMNP
GC DENTAL
GO TEXTILE
HEU FINANCES
HEU INDUSTRIE
HEU INVEST
HM FORMATION
ISODIS

J2M BUREAUTIQUE
J2M BUREAUTIQUE SUD
J2N HOLDING
JACQUES ET SAM
JD MOTORS
JS6
SHARE.D
LAMBERT ET FILS
LES BONNS DEPANNEURS
LIBERTAD
MAORAN ENERGY
MATOKI
SCI MAZAL EMOUNA
MBW
MEGAVISION SANNOIS
MEGAVISION VILLEPINTE
ASSO CENTRE MEDICAL MEGAVISION
MGP CONSULTING
MONDIAL LABEL EXCELLENCE
MOGAI
ELODIE MSIKA
M SIKA PAULINE
SCI MYSCI
SCI NAVA
NJ IMMO
NJ INVEST
SARL OPJ
O'PLATEAU
OPTIC AVENUE
OSEVENNEWS
RSL INVEST SCI
RESA CAR WASH
SCI RIMEL
DR EPHRAIM ROOS
SELAS AL CONSEIL
DR OUDI SEMOUN
SERENILIFE
SOCIETE SKG
SMILE INVEST 91
SCI STU
TECH MARKETING
URBANOT
V-IT INFRASTRUCTURE
ZYGAENA TECHNOLOGIES

Annexe 3 - Détail des postes des éléments d'actif apportés

Date	Numéro de compte	Libellé de compte	Libellé	Numéro de pièce	Débit	Crédit
01/04/2024	455100000	CC Associé S Soussan	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	10930,5
01/04/2024	411100006	KG HOLDING	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	3600
01/04/2024	411100008	ASSOCIATION CENTRE DE SANTE MEGAVISION VILLEURBANNE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1500
01/04/2024	411ALCONSEI	AL CONSEIL	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	720
01/04/2024	411BRANDON	BRANDON IP	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	5250
01/04/2024	411DNPLOMBE	DN PLOMBERIE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	720
01/04/2024	411EBS000	EDITION BUREAU SERVICE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1920
01/04/2024	411ETSFLEUR	ETABLISSEMENTS FLEURISSAINT	APA 2S-ACA	01/04/2024	220,8	0
01/04/2024	411EURODESI	EURO DESIGN FRANCE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	2820
01/04/2024	411EXPERT93	EXPERT VISION VILLEPINTE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	360
01/04/2024	411EXPERTSA	EXPERT VISION SANNOIS	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	3300
01/04/2024	411J2MSUD	J2M BUREAUTIQUE SUD	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	660
01/04/2024	411J2N000	J2N HOLDING	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	300
01/04/2024	411JACQUES	JACQUES ET SAM	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	630
01/04/2024	411LAMBERT	LAMBERT ET FILS	APA 2S-ACA	01/04/2024	72	0
01/04/2024	411MEGASANN	MEGAVISION SANNOIS	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	8020
01/04/2024	411MEGAVI93	MEGAVISION VILLEPINTE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	3120
01/04/2024	411OPLATEAU	O'PLATEAU	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1950
01/04/2024	411OPTICAVE	OPTIC AVENUE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1590
01/04/2024	411SELASALC	SELAS AL CONSEIL	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1980
01/04/2024	411VIT000	V-IT INFRASTRUCTURE	APA 2S-ACA	01/04/2024	0	1170
01/04/2024	261000000	Titres de participation	APA 2S-ACA	01/04/2024	43694,83	0
01/04/2024	445740000	TVA collectée sur encaissements	APA 2S-ACA	01/04/2024	6552,87	0
					50540,5	50540,5